

25 mai 2018 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 25 mai 2018](#)

Protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, règle la mise en oeuvre du règlement européen relatif à la protection des données* et à la transposition de la directive s'y rapportant**. Tous deux visent à protéger les personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Il prévoit également des régimes dérogatoires pour les autorités en dehors du champ d'application de l'UE, telles que les services de renseignement et de sécurité. L'avant-projet a pour but de moderniser l'encadrement de la protection des données. Il consacre les principes du règlement européen : une protection renforcée des données à caractère personnel sur la base de la responsabilité, de la transparence et, enfin, un contrôle renforcé par l'autorité chargée de la protection des données.

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

* règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE

** directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances
Kruidentuinlaan50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique